

Renseignements à fournir

Adresse de la personne décédée : _____

État civil : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e)

Date du mariage : _____ Lieu du mariage : _____

Date du divorce : _____ # Jugement : _____

Conjointe de fait : _____ Depuis le : _____

Nom de la personne décédée :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Autres prénoms :

Père :

Mère :

N.A.S. :

N.A.M.Q. : _____

Nom du conjoint(e), époux(se)

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Autres prénoms :

Père :

Mère :

N.A.S. :

N.A.M.Q. : _____

Autres renseignements (s'il y a lieu) :

S.S.N. (pension américaine) : _____ et conjoint(e) : _____

permis de conduire _____

permis d'arme _____

Spécimen de chèque du conjoint survivant pour inscription au dépôt direct de Retraite Québec (si non déjà inscrit à la rente de retraite).

Éléments à apporter à la rencontre (ou fournir par courriel)

- ☐ Certificat de naissance ou baptistère (peu importe la date d'émission)
- ☐ Carte d'assurance-maladie (vous pouvez maintenant la détruire vous-même)
- ☐ Une photographie (pour l'avis de décès et les photos souvenirs s'il y a lieu)
- ☐ Liste des membres de la famille pour compléter l'avis de décès
- ☐ Des vêtements si l'exposition est prévue (prévoir bas et sous-vêtements également) ou si désiré en vue de la crémation (non obligatoire).

Les lunettes et/ou des bijoux (et chapelet si désiré) si l'exposition est prévue.

- ☐ Prothèse dentaire (ça vous évitera aussi de devoir en disposer vous-même)

Nous procéderons également aux démarches administratives suivantes :

- ☐ Réception du constat de décès signé par le médecin, le personnel infirmier ou par le coroner.
- ☐ Déclaration du décès au Directeur de l'état civil incluant la demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au décès ainsi qu'une « Copie d'acte de décès » émise par le Directeur de l'état civil (frais supplémentaires si plus d'une). Nous fournissons également au moins cinq attestations de décès émises par notre maison funéraire.
- ☐ Déclaration du décès à la Sécurité de la vieillesse pour l'arrêt des prestations
- ☐ Déclaration du décès, ouverture de dossier et demande des prestations à Retraite Québec concernant le Régime de rentes du Québec (décès, conjoint survivant et orphelin s'il y a lieu) ainsi qu'ouverture de dossier au régime de

Retraite du secteur public s'il y a lieu.

☐ Pension américaine (Social Security Administration)

Déclaration et envoi d'une preuve de décès incluant trois attestations de décès en anglais que nous remettons au liquidateur.

Démarches importantes à effectuer dans les premiers jours suivant le décès.

- Aviser les institutions financières.
- Mandater un notaire pour effectuer les recherches testamentaires
(Il est possible de le faire vous-même, mais beaucoup plus simple et rapide par un notaire).

Toutes les autres démarches pourront suivre en consultant le document « Que faire lors d'un décès » disponible sur le site de « Services Québec ». Une brochure vous sera aussi remise lors de la rencontre préparatoire avec nous.